



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections législatives

Question écrite n° 75689

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que pour les inscriptions aux élections législatives, la déclaration de candidature doit être déposée en double exemplaire et accompagnée de l'acceptation également en double exemplaire du suppléant. Elle souhaiterait qu'il lui indique si l'acceptation du suppléant doit être rédigée sur une feuille séparée ou si cette acceptation peut être rédigée sur le même document que la déclaration du candidat titulaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75689

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2167